



## CODE D'ÉTHIQUE

### DÉFINITIONS ET FONDEMENTS LÉGAUX

#### **Éthique**

« Art de diriger notre propre conduite en fonction de ce qui est bien, autant individuellement que collectivement. »

#### **Déontologie**

« Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public. »

#### **Professionalisme**

« Fait pour une personne d'exercer une activité à titre professionnel. Qualité de quelqu'un qui exerce une profession avec une grande compétence. »

#### **Civilité**

« Le terme civilité désigne l'ensemble des règles et des comportements de la vie en communauté tels que la politesse, la courtoisie, le savoir-vivre. La civilité est l'affichage du caractère pacifique d'une personne dans ses relations à autrui, notamment dans la façon d'entrer en contact, et du respect que l'on a pour son interlocuteur »

#### **Qu'est-ce qu'un code d'éthique?**

Énoncé d'un ensemble de normes, de comportements qui mettent en évidence les valeurs, droits et responsabilités qui doivent guider de façon continue et apparente les attitudes et les comportements de chaque intervenant à travers les gestes pédagogiques, éducatifs ou administratifs qu'il pose.

Le code d'éthique s'inscrit dans le cadre des valeurs de promotion et de respect des droits de la personne qui sont véhiculées dans certains textes juridiques tels que :

- La Charte des droits et libertés de la personne ;
- Le Code civil du Québec ;
- La Loi sur l’instruction publique ;
- La Loi sur les normes du travail ;
- La Loi sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels ;
- La Loi sur la santé et la sécurité au travail ;
- La Loi sur la protection de la jeunesse.

Le code d’éthique respecte les fondements du programme éducatif en vigueur du Ministère de la famille et des aînés.

## **PRÉAMBULE**

### **La Mission du CPE**

Notre CPE L’univers de Mamuse et Méduque Inc. a comme mission d’assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés, d’offrir un milieu de vie propre à stimuler le développement des enfants sur tous les plans, de leur naissance à leur entrée à l’école et de prévenir l’apparition ultérieure de difficultés d’apprentissage, de comportement ou d’insertion sociale.

### **Les objectifs du CPE**

Notre CPE L’univers de Mamuse et Méduque Inc. a comme principaux objectifs de :

- Accueillir les enfants et répondre à leurs besoins ;
- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants ;
- Favoriser l’égalité des chances ;
- Contribuer à la socialisation des enfants ;
- Apporter un appui aux parents ;
- Faciliter l’entrée de l’enfant à l’école.

Notre CPE L’univers de Mamuse et Méduque Inc. s’est doté d’un code d’éthique dans le but de promouvoir l’intégrité et la transparence dans l’exercice de ses fonctions, de préserver sa capacité d’agir pour la réussite de sa mission et pour inspirer la plus entière confiance aux personnes qui utilisent les services de garde de notre CPE.

### **Les principes du Code d’éthique**

Ce code d’éthique s’applique à tout le personnel salarié du CPE, stagiaire ou bénévole qui œuvre au sein du CPE.

Toute personne régit par ce code d'éthique doit respecter l'obligation de l'article 2088 du Code civil du Québec qui stipule que « la salariée, outre qu'elle est tenue d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'elle obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui ».

Toute personne régit par ce code d'éthique doit également respecter les articles 4 et 5 de la Charte des droits et libertés de la personne. Ces articles stipulent que « toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation » et que « toute personne a droit au respect de sa vie ».

### **Les objectifs du code d'éthique**

- Servir de référence et uniformiser la pratique ;
- Aider à ne pas confondre ses propres intérêts, ses valeurs et ceux du CPE ;
- Amener vers un souci constant de la qualité des services dans le respect de la philosophie, des valeurs et des objectifs du CPE.

### **Les principales valeurs de notre milieu pédagogique**

Le respect  
La communication  
La sécurité affective  
Le bien-être  
L'autonomie  
La créativité

**SPHÈRES DE RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES : VOIR LE TABLEAU**

## SPHÈRES DE RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES

	1	2	3	4	5
	Par rapport aux enfants	Par rapport aux parents	Par rapport à la profession	Par rapport au milieu de travail	Par rapport à la société
<b>A</b>	Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants (affectif, physique, social et cognitif)	Établir un contact régulier (sourire - saluer)	Être constante lors des interventions et appliquer le processus de l'intervention éducative	Discuter dans des lieux et des moments opportuns et assurer la confidentialité des échanges	Créer et entretenir des liens positifs avec la communauté
<b>B</b>	Assurer un encadrement démocratique et cohérent	Accueillir les familles et valoriser leurs compétences	Faire preuve de souplesse et s'adapter	Privilégier la communication directe et respecter la hiérarchie	Faciliter l'intégration sociale des familles dans la communauté
<b>C</b>	Établir et développer un lien significatif avec chacun des enfants	Échanger des informations pertinentes et constructives sur le développement de leur enfant	Utiliser différentes stratégies d'intervention pour mener à bien les tâches et responsabilités liées à la profession	Reconnaître et valoriser les compétences de chaque membre de l'équipe	Connaître les valeurs et les enjeux reliés au réseau ainsi qu'à la profession et s'engager à les promouvoir
<b>D</b>	Reconnaître et respecter l'enfant dans son unicité et utiliser ses forces	S'ouvrir à la diversité des familles et permettre leur intégration sociale	Être authentique, se connaître. Être consciente de sa vulnérabilité et se remettre en question	S'assurer que le travail d'équipe soit basé sur le soutien, la coopération et la collaboration	Encourager et soutenir de bonnes pratiques en matière d'éducation citoyenne
<b>E</b>	Appliquer les connaissances reliées au développement de l'enfant	Bien discerner notre rôle professionnel de nos relations personnelles avec les parents	Adopter des saines habitudes de vie. Être en bonne santé physique et mentale	Contribuer à la cohérence pédagogique	Créer des partenariats qui contribuent à la qualité du milieu et du réseautage
<b>F</b>	Favoriser et soutenir le développement global	Reconnaître le parent comme premier responsable de son enfant	Être loyale envers la profession	Agir de façon à favoriser les échanges professionnels et à élaborer des stratégies pédagogiques visant la qualité d'intervention	Connaître les ressources et favoriser le réseau
<b>G</b>	Utiliser le jeu comme levier de l'apprentissage actif	Éviter les jugements. Être consciente de ses perceptions et en tenir compte	Actualiser et améliorer ses connaissances et ses compétences. Faire preuve de curiosité intellectuelle	Partager ses savoirs professionnels	S'engager dans des actions qui contribuent à la promotion du développement durable
<b>H</b>	Établir des liens chaleureux et généreux	Respecter l'intimité des familles en pronant la confidentialité et la discrétion	Être empathique et faire preuve d'objectivité	Faire preuve de loyauté envers son employeur	
<b>I</b>	S'amuser et être dynamique	Développer et entretenir des relations professionnelles avec les familles	Être disponible et engagée	Être à l'affût des normes et des règles	
<b>J</b>		Devenir partenaire d'éducation en collaborant et coopérant...	Développer ses habiletés à collaborer et à coopérer		
<b>K</b>			Demeurer consciente de l'impact de nos actions et s'assurer qu'elles n'entravent pas la crédibilité de la profession.		
<b>L</b>			Développer sa capacité de communication verbale et écrite		
<b>M</b>			Exercer sa profession avec enjouement		

## **RÈGLES DE CONDUITE**

- Agir avec civilité en tout temps.
- Maintenir une attitude positive et dynamique dans ses relations professionnelles et dans sa communication verbale et non-verbale ;
- Utiliser un vocabulaire adéquat servant de modèle éducatif ;
- Être disponible physiquement et psychologiquement aux tâches et responsabilités du travail ;
- Maintenir un climat de respect et d'ouverture face aux opinions de chacun ;
- Contribuer à la réalisation de la mission du CPE.

## **CODE VESTIMENTAIRE**

Adopter une tenue vestimentaire respectable et adéquate servant de modèle dans un milieu éducatif :

- Les sous-vêtements doivent être cachés en tout temps ;
- Les camisoles à bretelles larges seulement sont acceptées ;
- L'habillement pour le haut du corps doit être décent ;
- Les chapeaux, tuques et casquettes sont acceptés à l'extérieur seulement ;
- Les mini-shorts et les mini-jupes sont interdits ;
- Les sandales et souliers doivent être sécuritaires et adaptés à la fonction de chacune ;
- Les tatouages discrets et sans symbolique violente sont acceptés. Dans le cas contraire, ils doivent être cachés ;
- Les perçages corporels apparents ne sont pas acceptés et les autres bijoux doivent être sécuritaires et discrets ;
- Le personnel de la cuisine doit en tout temps se conformer aux règles gouvernementales ;
- TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL SE DOIVENT EN TOUT TEMPS D'AVOIR UNE PRÉSENTATION SOIGNÉE, autant du point de vue du maquillage, de l'habillement, de la coiffure que de l'hygiène corporelle.

## **RÈGLE DE CONFIDENTIALITÉ**

Selon l'article 2088 du Code civil du Québec, « La salariée, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.

Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui. » 1991, c. 64, a. 2088.

## RÉFÉRENCES

CPE L'UNIVERS DE MAMUSE ET MÉDUQUE. *Bouger c'est grandir !, programme éducatif personnalisé*, Trois-Rivières, 29 p.

CPE L'UNIVERS DE MAMUSE ET MÉDUQUE. *Règles de fonctionnement*, Trois-Rivières, 2008, 30 p.

MERLET, P, et autres. *Le Petit Larousse illustré 2009*, Paris, Larousse, 2008, 1823 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Accueillir la petite enfance, le programme éducatif des services de garde*, Québec, Direction des relations publiques et des communications, mise à jour 2007, 98 p.

REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE. *Code d'éthique pour les éducatrices et le personnel éducatif des centres de la petite enfance*, 2000, pages 1 à 8.

REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE 04 & 17. *L'éthique en service de garde*, Trois-Rivières, 2013, 11 p.

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Civilite.htm>, page consulté le 15/10/2013



## ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Je, \_\_\_\_\_, du CPE l'univers de Mamuse et Méduque, reconnais avoir eu accès au (ou avoir reçu un exemplaire du) présent code d'éthique du personnel du CPE L'univers de Mamuse et Méduque Inc.

---

Signature de la personne

Date (jour/mois/année)

*Veillez s'il vous plaît compléter ce formulaire et le transmettre à la direction au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la date où vous aurez eu accès au présent code d'éthique du personnel du CPE L'univers de Mamuse et Méduque Inc.*